

DACP

REF : DACP2012060

Signataire : ED/ESP

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Prestations relatives à la mise en conformité et à l'optimisation des bases fiscales des taxes d'habitation et foncières des locaux à usage d'habitation sur le territoire de la commune d'Aubervilliers.

EXPOSE :

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations relatives à la mise en conformité et à l'optimisation des bases fiscales des taxes d'habitation et foncières des locaux à usage d'habitation sur le territoire de la commune d'Aubervilliers.

En 2012, la Ville d'Aubervilliers a déjà confié à un cabinet extérieur spécialisé, la réalisation d'un diagnostic des bases fiscales sur les taxes d'habitation et foncières. L'étude réalisée fait apparaître, outre une analyse détaillée et statistique de la matière fiscale en taxe d'habitation et taxe foncière, des pistes de régularisations des bases fiscales.

Or, les recettes de la fiscalité directe « ménage » (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) sont le principal levier d'ajustement des recettes de fonctionnement de la ville d'Aubervilliers, membre de la communauté d'agglomération Plaine Commune à fiscalité professionnelle unique.

Aussi, la ville souhaite recourir à un prestataire pour identifier et corriger des erreurs dans ses bases fiscales, dans une double optique :

- mettre fin à des situations d'iniquité ;
- optimiser en régularisant les bases fiscales sur lesquelles s'appliquent l'impôt.

Pour ce faire, il y a lieu de passer un marché à bons de commande, établis sur la base des préconisations résultant du diagnostic d'économies. En effet, la ville souhaite que la rémunération du prestataire intervienne sur la base d'un pourcentage de l'économie engrangée en application de ses préconisations.

En raison de cette volonté de la ville de rémunérer le prestataire sur la base des pistes d'économies qu'il dégagera, ce marché ne comporte ni seuil minimum ni seuil maximum.

C'est pourquoi, ce marché sera passé sur appel d'offre conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 janvier 2015.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de marché de prestations relatives à la mise en conformité et à l'optimisation des bases fiscales des taxes d'habitation et foncières des locaux à usage d'habitation sur le territoire de la commune d'Aubervilliers et d'autoriser le Maire à le signer avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012060

Signataire : ED/ESP

OBJET : Prestations relatives à la mise en conformité et à l'optimisation des bases fiscales des taxes d'habitation et foncières des locaux à usage d'habitation sur le territoire de la commune d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le projet de marché,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, Monsieur PAUPERT du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

DELIBERE :

APPROUVE le marché de prestations relatives à la mise en conformité et l'optimisation des taxes d'habitation et foncières des locaux à usage d'habitation sur le territoire de la commune d'Aubervilliers. Ce marché est passé sur appel d'offres pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 janvier 2015.

Le prestataire sera rémunéré sur la base d'un pourcentage de l'économie engrangée en application de ses préconisations. Le marché ne comporte donc pas de seuil minimum ni de seuil maximum.

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise ayant présentée l'offre économiquement la plus avantageuse conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offre réunie en fin de procédure.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué